

CAYEUX-SUR-MER

Rechargement massif de galets après les tempêtes

Après le passage des tempêtes Eunice et Franklin, l'association syndicale autorisée des bas champs a entrepris un rechargement massif des galets sur le littoral cayolais.



Ce rechargement massif de galets vient en plus des campagnes régulières. Il a été rendu nécessaire par les tempêtes Eunice et Franklin.

MAGALI MUSTIOLI-HERCÉ

L'association syndicale autorisée des bas champs (ASA) a procédé à un rechargement massif de galets sur le littoral, entre la zone des bas champs et le front de mer cayolais. Trente mille tonnes de galets ont été répartis depuis une semaine.

Le rechargement en galets est une opération régulière sur la façade maritime, mais cette opération vient en plus du plan de gestion : elle a été rendue nécessaire après le passage des tempêtes Eunice et Franklin, entre le 18 et le 21 février. « En 2021, on n'en a pas eu besoin, mais là ça a soufflé sur plusieurs

marées. La pire était celle du dimanche avec un vent orienté à l'ouest, plus agressif sur le cordon, note Sébastien Grandsert, de l'ASA. Le cordon est en bon état et, avec la digue, ils ont rempli leur fonction. On n'a pas eu de désordre hydraulique. On a perdu des cailloux, mais ça, c'est logique ». Le rechargement massif est pris en charge par la communauté de communes des Villes-sœurs et l'agglomération Baie de Somme.

TRAVAUX DE SAISON

Reste à l'ASA à procéder aux rechargements et réalignements classiques du cordon de galets en façade maritime avant le début de

L'ASSOCIATION DES BAS CHAMPS MISSIONNÉE OFFICIELLEMENT

L'Association syndicale autorisée des bas champs a tenu une assemblée générale extraordinaire vendredi 4 mars, afin de faire valider une modification de ses statuts par ses adhérents. L'agglomération Baie de Somme et la communauté de communes des Villes-sœurs ont délégué leur compétence Gemapi au Syndicat mixte baie de Somme - Grand Littoral picard, qui missionne l'ASA pour intervenir sur le terrain. La modification a été adoptée à main levée à l'unanimité, même si beaucoup se demandent encore ce que finance la taxe Gemapi. « Rappelons que sur cette taxe, une infime partie seulement revient à l'ASA, peut-être 10 %. C'est une taxe à l'échelle d'un territoire, basée sur la mutualisation », rappelle Thierry Leclercq, le président de l'ASA.

la saison touristique et la mise en place des chemins de planches et cabines de plages sur le devant de Cayeux, avant la période de nidification des gravelots, pour la partie face aux bas champs. En parallèle, le plan de gestion des 104 épis prévoit cette année des travaux sur trois épis doubles et six épis simples. ■

Retrouvez
notre vidéo
en scannant
ce QR code ou en
allant sur notre
sit internet.

